

Publication du Bulletin 2011 sur la responsabilité élargie des producteurs (REP) Questions-réponses

Q. Quel est le but de ce Bulletin?

R. REP Canada a entrepris d'établir, évaluer et surveiller ce que font les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour créer des politiques, programmes et pratiques servant les objectifs et la mise en œuvre de la responsabilité élargie des producteurs (REP).

Q. En clair, qu'est-ce que la REP?

R. La responsabilité élargie des producteurs, ou REP, est un instrument de politique de l'environnement qui étend les obligations matérielles et/ou financières du producteur à l'égard d'un produit ou de son emballage jusqu'au stade post-consommation de son cycle de vie. Les politiques en ce sens prévoient des mesures pour inciter les producteurs à intégrer les considérations environnementales à la conception de leurs produits et emballages. Un aspect clé de la REP est le transfert de la responsabilité d'élaborer, mettre en œuvre et financer des programmes de détournement des déchets, des municipalités ou autres autorités de gestion des déchets aux producteurs et propriétaires de marques.

Seuls sont considérés comme relevant de la REP intégrale les programmes où les producteurs assument la responsabilité exclusive et complète de l'élaboration, la mise en œuvre et le financement de programmes de détournement des déchets et rendent compte de leur performance environnementale. Les programmes qui comportent certains de ces éléments sont plutôt appelés des programmes de gestion responsable ou des programmes de REP partielle.

Q. Pourquoi est-il important de promouvoir la REP comme moyen de gérer les produits et les emballages?

R. La REP responsabilise les producteurs et fabricants à l'égard de l'élaboration, la mise en œuvre et le financement de programmes qui gèrent les produits et les emballages lorsque les consommateurs en ont fini, et exige qu'ils en rendent compte. Les producteurs et fabricants contrôlent les produits et les emballages qu'ils commercialisent, et donc sont les mieux à même d'en réduire l'impact environnemental.

Q. Qui est REP Canada et pourquoi faites-vous ce Bulletin sur la REP?

R. REP Canada est une organisation sans but lucratif qui regroupe des personnes partageant une vision et travaillant à des politiques et programmes de REP depuis leur apparition dans les années 1990. Notre Bulletin porte sur les politiques et règlements des gouvernements en matière de REP parce que les lois et les mesures prises par les gouvernements jouent un rôle clé en vue de stimuler l'élaboration, la mise en œuvre et la surveillance de programmes de REP par le secteur privé. Nous prévoyons que ce Bulletin annuel encouragera un leadership, de l'innovation et des pratiques exemplaires en matière de politiques et programmes de REP. Nous espérons aussi encourager l'évolution de programmes de gestion responsable et de REP partielle dans le sens de programmes de REP intégrale.

2Q. Qui a financé vos efforts?

R. La plus grande partie de notre travail est autofinancé par les huit membres fondateurs. Nous avons reçu un appui financier de 5000 \$ de l'Association ontarienne de gestion des déchets pour les coûts de lancement d'un site Web et de traduction.

2/

Q. Pourquoi avez-vous mesuré les politiques de REP selon les critères du CCME? Qu'est-ce que le CCME?

R. Le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) est une collaboration fédérale-provinciale-territoriale entre ministres visant à faciliter une action commune face à des enjeux environnementaux d'intérêt commun qui transcendent les frontières provinciales ou territoriales. Un des domaines sur lesquels le CCME s'est penché est la REP, et un effort collaboratif a mené au Plan d'action pancanadien pour la REP qui a été adopté par toutes les administrations en octobre 2009. Dans le Plan d'action, les administrations se sont engagées à réaliser des objectifs précis dans des délais donnés, en ce qui concerne la création de programmes de REP pour un ensemble convenu de produits et matériaux.

Q. Avez-vous des exemples des meilleurs programmes de REP au Canada?

R. Au Canada, les programmes qui suivent le mieux le modèle de la REP sont ceux du Québec et de l'Île-du-Prince-Édouard visant la peinture et les contenants de peinture. Plusieurs provinces ont aussi des programmes pour des matériaux comme l'huile usée, les pneus usés, les produits pharmaceutiques et les produits électriques et électroniques qui respectent une bonne part des principes de la REP. Des provinces travaillent aussi à la transition de programmes de gestion responsable et de REP partielle vers la REP intégrale.

Q. Quels sont les obstacles à la REP intégrale?

R. Un des obstacles que doivent surmonter les gouvernements voulant élargir et approfondir des programmes de REP (dans le sens de la REP intégrale) est la difficulté, sur le plan des politiques et de la réglementation, de confier aux producteurs la responsabilité d'élaborer, mettre en œuvre et financer des programmes de détournement tout en veillant à ce que des mécanismes soient en place pour exiger que les programmes gérés par les producteurs produisent les résultats voulus pour l'environnement (ce qui est après tout l'objet de ces programmes). L'internalisation des coûts des programmes environnementaux et l'ajout de frais visibles au point de vente sont d'importants éléments en vue d'encourager à concevoir les produits et emballages en fonction de l'environnement et d'assurer la prestation de programmes aussi rentables et durables que possible.

Q. Comment REP Canada a-t-elle obtenu l'information nécessaire à l'établissement des scores octroyés à chaque administration?

R. Nous avons préparé un questionnaire et l'avons envoyé au gouvernement fédéral, aux 10 gouvernements provinciaux et aux trois gouvernements territoriaux du Canada. Nous leur avons demandé de nous envoyer leurs réponses. Les membres de REP Canada ont évalué les réponses en fonction de critères de pondération qui étaient décrits dans le questionnaire, et ils sont arrivés à un score par consensus. Toutes les administrations sauf une (le Nunavut) ont répondu au questionnaire. Le questionnaire et les paramètres de la pondération se trouvent dans www.repcanada.ca.

Q. Avez-vous l'intention de répéter le processus l'an prochain?

R. REP Canada entend entreprendre un sondage semblable et publier à nouveau un bulletin ou, cette année, un rapport d'étape en 2013, 2014, 2015 et 2016. Le questionnaire pourrait être modifié afin de clarifier les questions et obtenir davantage d'information sur les principaux indicateurs de rendement de la REP et les résultats en termes de détournement.

Resnseignements :

Geoff Love
Responsabilité élargie des producteurs Canada
Tél. : 519-305-0984 / Cell. : 647-248-2500
loveenvironment@rogers.com

Duncan Bury
Responsabilité élargie des producteurs Canada
Tél. : 613-729-0499 / Cell. : 613-406-8262
duncan@duncanburyconsulting.ca